



FICHE METIER

ASSISTANT DENTAIRE APPRENTISSAGE



CFA CNQAOS

98 boulevard Victor Hugo, 92110 CLICHY

Tél : 06 13 71 93 29 - Email : cfa.national@cnqaos.org

QUE FAIT L'ASSISTANT DENTAIRE ?

Binôme du chirurgien-dentiste et du médecin stomatologiste, l'assistant dentaire exerce une **profession polyvalente et enrichissante**, dédiée à l'assistantat aux soins dentaires.

La profession d'assistant dentaire est **accessible aux hommes comme aux femmes**.

Dans ce document, nous présentons tout ce qu'il faut savoir sur le métier d'assistant dentaire.

1. Nature du métier

➤ Un assistant technique à l'écoute

Il prépare l'ensemble des instruments nécessaires à l'intervention, les ciments pour sceller une couronne, les matériaux pour prendre des empreintes... L'**hygiène** est sa priorité : sans relâche, il nettoie, désinfecte, stérilise et range le matériel utilisé pour les soins. L'entretien du mobilier dentaire lui incombe également.

Une certaine **complicité** est nécessaire entre le chirurgien-dentiste, ou le médecin stomatologiste, et son assistant. Il faut être capable de lui donner au bon moment ce dont il a besoin pour effectuer les soins au fauteuil.

➤ Un communicant relationnel

L'assistant reconforte les patients et les sensibilise en matière d'hygiène bucco-dentaire. Il existe une **forte complémentarité entre la partie relationnelle et le côté plus technique du métier**.

➤ Un agent administratif

L'assistant dentaire remplit des **missions administratives** : répondre au téléphone, prendre les rendez-vous, tenir à jour les dossiers médicaux, établir sous dictée du chirurgien-dentiste des devis de prothèse, assurer la liaison avec les organismes sociaux, encaisser les paiements, gérer les stocks et les commandes, prendre en charge les feuilles de soin des frais de santé, suivre les remboursements.

Il gère également les relations avec le prothésiste dentaire et les fournisseurs.

2. Obligations liées au métier

L'assistant dentaire se montre très vigilant en matière d'**hygiène** : vaccination contre l'hépatite B, port d'une blouse, d'un masque et de gants... Sa tenue et sa propreté doivent être irréprochables.

Il est, par ailleurs, soumis au **secret professionnel**.

3. Compétences à acquérir

➤ Une forte composante technique

Assurer le bon fonctionnement du cabinet, effectuer les opérations de nettoyage, savoir utiliser les instruments, avoir des connaissances liées à l'utilisation des appareils d'imagerie médicale... tout cela contribue à l'**assistance technique du praticien**.

Les gestes professionnels nécessaires aux actes de soins évoluant sans cesse, ils doivent faire l'objet d'une **actualisation régulière**. Il faut donc être **curieux**, tout en faisant preuve de **rigueur**, de **précision** et d'**habileté manuelle**.

➤ Un cadre administratif

Fichiers de suivi des patients, dialogue avec les partenaires et fournisseurs constituent la partie administrative du travail d'assistant dentaire.

La maîtrise des outils informatiques et de logiciels dentaires spécifiques est incontournable.

➤ Un métier de contact

Pour former un tandem efficace avec le chirurgien-dentiste ou le médecin stomatologiste, il faut aimer le **travail en équipe** et avoir un **bon relationnel**. Cette qualité d'écoute facilite également la relation avec le patient, qu'il convient de rassurer par une attitude calme.

Savoir s'organiser en toute **autonomie** est également indispensable pour assurer à la fois le bon fonctionnement du cabinet et la planification de ses propres tâches.

4. Lieux d'activité

➤ En cabinet libéral, en centre de santé et/ou en centre mutualiste

Assistant privilégié du chirurgien-dentiste ou du médecin stomatologiste, l'assistant dentaire peut travailler en tant que salarié auprès de médecins exerçant dans le champ de la médecine bucco-dentaire, au sein d'un cabinet dentaire libéral (chirurgien-dentiste, médecin stomatologiste ou orthodontiste), dans un centre de soins mutualistes, ou encore dans un centre de santé.

L'**amplitude de travail** peut parfois être grande : tôt le matin, tard le soir, à l'heure du déjeuner ou le samedi.

➤ Pas de temps morts

Toujours en mouvement, **alternativement assis et/ou debout**, faisant face à de multiples interlocuteurs et à des tâches très diversifiées, l'assistant dentaire doit se montrer **réactif et dynamique**.

Polyvalent, ce métier nécessite une **grande autonomie**.

5. Statut : salarié à part entière

Le **salaire** de l'apprenti est calculé en **pourcentage du SMIC** (Salaire Minimum de Croissance). Il est aussi défini en fonction de l'**âge** de l'apprenti et de l'**année d'exercice du contrat d'apprentissage**.

Depuis le **1^{er} janvier 2022**, le **SMIC horaire brut** s'élève à **10,57 €**. Ainsi, le **SMIC mensuel brut** est de **1 603,15 €**, qui est le montant correspondant au salaire de l'**apprenti de plus de 26 ans**.

	18 à 20 ans		21 à 25 ans	
	Base de calcul	Montant	Base de calcul	Montant
1^{ère} année	43% du SMIC	689,35 €	53% du SMIC	849,67 €
2^{ème} année	51% du SMIC	817,60 €	61% du SMIC	977,92 €

Un apprenti est assuré social. Il bénéficie ainsi de la même **protection sociale** que les autres salariés de l'entreprise. Il est affilié au **régime général de la Sécurité Sociale**. En cas de maladie, d'accident ou d'arrêt de travail, l'apprenti bénéficie des remboursements de frais médicaux et des indemnités journalières par la Sécurité Sociale.

L'apprenti est aussi soumis à la **mutuelle santé obligatoire de l'entreprise**. Cependant, dans certains cas, l'apprenti pourra être dispensé d'affiliation, par exemple s'il est déjà couvert par une mutuelle santé obligatoire par ailleurs (en propre ou en tant qu'ayant droit s'il est rattaché à la mutuelle de ses parents) ; d'autres cas de dispense sont possibles.

6. Accès au métier

➤ L'entrée au CFA CNQAOS

Pour obtenir le statut d'assistant dentaire, il faut obtenir le **Titre** du même nom qui se prépare **uniquement en cours d'emploi**.

Les **prérequis** sont les suivants : être âgé de 18 ans au moins et moins de 30 ans puis être titulaire du DNB (Diplôme National du Brevet).

L'**inscription au CFA CNQAOS** est soumise au passage d'un entretien (oral et écrit) et à l'étude du dossier du candidat. Quand sa candidature est retenue, le jeune est inscrit au CFA CNQAOS qui l'aidera à trouver un employeur.

La formation d'assistant dentaire est dispensée sur **18 mois** dans un centre de formation habilité par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CPNE-FP) des cabinets dentaires libéraux.

Le **CFA CNQAOS** est **l'un des centres de formation habilités à dispenser cette formation**.

Afin d'accompagner au mieux l'apprenti dans son parcours de formation, la CNQAOS a nommé dans chaque CFA un **chargé d'accompagnement apprentissage**.

Il accompagne l'apprenti pour **favoriser son insertion sociale et professionnelle dans les domaines de l'emploi, de l'accès aux droits, à la santé, au logement et à la citoyenneté**.

➤ **Les compétences comportementales ou « douces »**

Les compétences comportementales ou douces sont des **aptitudes mises en œuvre dans la pratique**. Elles ne sont pas liées à un métier ou à un contexte technique.

Elles peuvent être renforcées ou « apprises » même si elles restent **liées à la personnalité et au tempérament**.

Les plus recherchées pour devenir assistant dentaire sont : **la positivité, l'esprit d'équipe, l'autonomie, la capacité d'écoute et la communication**.

7. L'intégration sur le marché du travail après l'obtention du Titre d'assistant dentaire (code NSF 331S, code RNCP 15745)

➤ **Des emplois stables**

Un assistant dentaire reste, en moyenne, dans le même cabinet entre 10 et 14 ans. Les postes à pourvoir sont répartis sur l'ensemble du territoire. Les chirurgiens-dentistes et les médecins stomatologistes sont nombreux à rechercher ces assistants.

➤ **La reconversion professionnelle**

L'assistant dentaire peut se réorienter vers des **activités commerciales** pour le compte de laboratoires ou de fournisseurs en matériel dentaire.

Des **métiers proches** sont **accessibles**, à condition de mettre à niveau ses compétences : l'Afpa (Association pour la formation professionnelle des adultes) délivre, par exemple, un titre de secrétaire assistant médico-social. Les poursuites d'études sont envisageables, le Titre d'assistant dentaire étant inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

➤ **La formation professionnelle continue**

La CNQAOS permet aux assistants dentaires qualifiés d'**élargir le champ de leurs compétences** et de **maintenir leur employabilité** grâce à la formation professionnelle continue.

Voici quelques **thèmes** proposés par la CNQAOS : gestion du risque infectieux, parodontologie, implantologie, organisation du cabinet/gestion du temps de travail, hygiène bucco-dentaire, orthodontie (orthopédie dento-faciale : ODF) mention complémentaire (100h) ...